

TOUT DOIT ÊTRE DIRECTEMENT AU SOL

AUCUN OBJET déposé dans une remorque ou « trailer » ne sera ramassé.

Nous vous demandons également que les matières soient triées et placées séparément afin d'être ramassées. Si les éboueurs voient un objet interdit ils ne ramasseront pas vos articles, ils ne feront pas de tri. C'est votre responsabilité!

VOLUME MAXIMUM

La quantité doit être équivalente à 2 mètres cubes (6,5 pi long x 6,5 pi large)

Matériaux non ramassés***Rappel**

Voici une liste de plusieurs matériaux qui ne sont pas ramassés lors de l'enlèvement des encombrants et certaines solutions à vos problèmes :

1- Vous rénovez, vous construisez, vous démolissez...

Note : Veuillez prendre note que les matériaux secs provenant de travaux de démolition, de rénovation ou de construction sont exclus de cet enlèvement.
Solution : Vous pouvez louer des conteneurs auprès de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François en composant le 819 395-5096.

2- Vous avez des batteries d'automobiles...
Solution : Informez-vous près de chez vous, car la plupart des garages acceptent de reprendre les vieilles batteries.

3- Vous avez des pneus qui ne serviront plus...
Solution : Informez-vous près de chez vous, car la plupart des centres de pneus acceptent de les reprendre.

4- Vous avez beaucoup de métaux...
Solution : Veuillez téléphoner à des ferrailleurs de votre région afin qu'ils puissent ramasser les métaux avant l'enlèvement des gros rebuts.

5. Vous avez des appareils électroniques (téléviseur, ordinateur etc)...
Solution : Consultez le site <https://lesserpuariens.com/> pour trouver un point de dépôt.

6- Vous avez des encombrants ménagers...

Note : Nul ne peut déposer, lors de l'enlèvement des encombrants, tout contenant muni d'un couvercle, d'une porte ou de tout autre dispositif de fermeture, à moins d'avoir au préalable enlevé les portes et couvercles de façon à ce qu'aucun enfant ne puisse, en s'y introduisant, y rester enfermé.

* Veuillez prendre note que les articles tels que : cuisinières et autres meubles doivent être déposés au chemin le plus tôt possible, la veille de l'enlèvement, afin de permettre aux récupérateurs de les ramasser.

** Tous les appareils électroménagers (réfrigérateur, congélateur, climatiseurs, etc.) qui contiennent des halocarbures ne seront pas ramassés. Selon la disposition particulière retrouvée à l'article 14 du règlement sur les halocarbures, la Régie des matières résiduelles du Bas-Saint-François n'est plus en mesure de prendre ces appareils lors de la collecte des encombrants.

Solution : Retirer les moteurs de ce type d'appareil électroménager et apportez-les à l'Écocentre. La Régie pourra alors ramasser le reste.

7- Vous avez des branches d'arbres...

Note : Vous devez couper vos branches et les attacher de façon à ne pas excéder la longueur d'un (1) mètre.

8- Vous avez des objets lourds...

Note : Les matières résiduelles telles que la pierre, le béton, la terre ou tout autre rebut semblable ne seront pas ramassées.
Solution : Vous pouvez vous informer auprès d'une carrière ou les apporter à l'Écocentre.

9- Vous avez des substances dangereuses...

Note : Veuillez prendre note qu'il est interdit de déposer des substances dangereuses telles que : peinture, teinture, huile, graisse ou autres matières semblables ainsi que des récipients contenant ces matières.

Solution : Rapportez vos contenants de peinture et teinture dans des endroits où il vous est possible d'en acheter ou encore rapportez-les à l'Écocentre.

Ceci n'est qu'une courte liste pour plus d'informations consultez le site du RGMR Bas St-François au <https://www.rgmrbasstfrancois.ca> ou au 819-395-5096.

Protégeons notre planète et déposons nos déchets aux bons endroits!

Écocentre de la MRC de Drummond - coordonnées :
5620, rue Saint-Roch Sud à Drummondville, à l'arrière des installations de Récupération Centre du Québec. Questions? 819 477-1312 ou info@recuperation.ca

Protégeons notre planète et déposons nos déchets aux bons endroits!